

Décision

Générale

colonial

Décision n° 38 accordant une allocation à la veuve du planton Houssein Bachir décédé le 26 décembre 1940

n° 38

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 530 du 31/01/1941

Date de publication
15 janvier 1941

Date du numéro
31 janvier 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française de Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu l'arrêté du 6 octobre 1938 réglementant la concession d'allocations viagères aux servants indigènes de l'Administration notamment en son article 3.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1° — Une allocation de 2.000 francs par an est accordée pour une durée de trois ans à la nommée Darisso Guedi, veuve du planton Houssein Sachir, décédé en service le 26 décembre 1910. Art. 2. — Cette allocation lui sera versée mensuellement dans les conditions prévues à l'article 1 de l'arrêté du 6 octobre 1938 susvisé. Art. 3. — La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

NOUAILIETAS